

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2024 À 20 HEURES 30

L'an deux mil vingt-quatre, le dix Septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy CHESNEAU - Maire.

Présents : M. Guy CHESNEAU, Mme Virginie DUGAST, M. Pierre-Yves VIGNAIS, Mme Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN, Mme Jacqueline COTTIER, M. Marc DERENNES, M. Étienne de ROUGÉ, M. Marc BOUVET, Mme Bernadette BAUDRAIS, M. Denis GUÉMAS, M. Pierre-Alexis BERNADEAUX, Mme Edwina PIVERT.

Absent excusé : M. Olivier de ROUGÉ.

Secrétaire de séance : M. Pierre-Alexis BERNADEAUX.

Date de la convocation : 23 Août 2024

Conseillers en exercice : 13

Quorum : 07

Présents : 12

Votants : 12

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 Mai 2024 qui ne donne lieu à aucune observation

DCM 2024-09-01 – APPROBATION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL 2024-2028 ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU ET SES COMMUNES MEMBRES

Considérant que le pacte financier et fiscal, véritable charte de confiance conclue entre l'intercommunalité et ses communes membres, permet de formaliser dans un document unique les règles régissant les relations financières et fiscales entre ces dernières et, par conséquent, de rendre plus lisible et cohérente la stratégie financière et fiscale du bloc communal,

Considérant que le pacte financier et fiscal est non obligatoire pour la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, les élus communautaires ont souhaité se doter d'un tel instrument, compte-tenu de ses vertus ; qu'en effet, aux côtés des autres documents à caractère stratégique, le pacte financier et fiscal constitue ainsi la garantie politique et technique de la viabilité financière du projet de territoire des Vallées du Haut-Anjou. Celui-ci a été approuvé par les élus de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou le 27 Juin 2024.

Le pacte financier et fiscal est établi pour la période 2024-2028, il s'articule autour de cinq objectifs stratégiques :

- axe I – préserver les équilibres existants entre les communes et chacune des trois ex intercommunalités lors de la création de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou
- axe II – confirmer un niveau d'intégration communautaire élevé afin de mettre en œuvre un projet de territoire ambitieux au service de l'ensemble des communes des vallées du Haut-Anjou
- axe III – maintenir les reversements de fiscalité existants
- axe IV – renforcer la solidarité et les coopérations territoriales, soutenir les communes pour la mise en œuvre de leurs politiques
- axe V – garantir l'équilibre financier prospectif et la capacité d'investissement de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le pacte financier et fiscal 2024-2028 entre la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou et ses communes membres qui sera annexé à la présente délibération.

Madame Edwina PVIERT, concernée par la délibération suivante, se retire.

DCM 2024-09-02 – DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'une famille de la Commune pour une participation au voyage scolaire de son enfant :

-Monsieur Ludovic VERDILLON et Madame Edwina PIVERT : séjour APPN dans les Pyrénées du 09 au 14 juin 2024 pour leur fils Soren VERDILLON

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-décide d'octroyer une subvention de 50 euros par enfant ayant participé à un voyage scolaire, à savoir :

- Monsieur Ludovic VERDILLON et Madame Edwina PIVERT : 50 euros

-charge Monsieur le Maire de procéder au versement de cette subvention sur présentation d'un justificatif de présence au voyage et d'un RIB.

Madame Edwina PIVERT réintègre la réunion du Conseil Municipal.

DCM 2024-09-03 – SUBVENTION ACCUEIL PÉRISCOLAIRE RPI CHAMBELLAY-LA JAILLE YVON

Monsieur le Maire rappelle la délibération du CCAS de Chenillé-Champteussé en date du 04/10/2016 ; Considérant la dissolution du CCAS en date du 31/12/2016 par délibération du 16/11/2016 ;

Considérant que des enfants, de la commune de Chenillé-Champteussé, scolarisés au RPI de Chambellay-La Jaille-Yvon bénéficient du service d'accueil périscolaire exercé par Anjou Sport Nature par délégation de service public,

Considérant qu'il s'agit en l'espèce d'une dépense en matière scolaire ;

Considérant que les familles des enfants de Chenillé-Champteussé bénéficient de ce service au titre de l'année scolaire 2023/2024 règle le tarif de 1,90 € la demi-heure indivisible au lieu de 1,10 € ou 1,30 € en fonction du quotient familial du fait de leur lieu de résidence hors commune du RPI ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de prendre en charge 80 % du différentiel de 0.80 € soit 0.64 € de la demi-heure d'accueil périscolaire quel que soit le quotient familial
- Demande que les familles concernées produisent un état des dépenses de l'année scolaire visé par l'organisme gestionnaire
- Charge Monsieur le Maire de procéder auprès de chaque famille au règlement des sommes dues

DCM 2024-09-04 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état des frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2023/2024 pour les enfants domiciliés dans la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les crédits nécessaires au règlement des frais de fonctionnement des écoles selon l'état ci-dessous.

Ecole Publique LE LION D'ANGERS - Art 62875	1 219,13 €
1 enfant x 1 219,13 €	1 219,13 €

Ecole Publique THORIGNE d'ANJOU - Art 62875	11 425,83 €
Maternelle – 6 enfants x 1 645,19 €	9 871,14 €
Primaire – 3 enfants x 518,23 €	1 554,69 €

Ecole Montreuil sur Maine - Art 62875	1 720,00 €
2 enfants x 860,00 €	1 720,00 €

Ecole de Querré - Art 62875	1 456,00 €
2 enfants x 728,00 €	1 456,00 €

SIUP Chambellay - La Jaille - Art 657351	1 445,32 €
1 enfant x 1 445,32 €	1 445,32 €

TOTAL	17 266,28 €
--------------	--------------------

Les sommes correspondantes sont inscrites au budget 2024.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Les responsables des commissions ci-dessous présentent un compte rendu :

-Bâtiments :

- Réunion avec les artisans pour les travaux de salle des fêtes de Chenillé à prévoir après le 15 septembre 2024

- Travaux rénovation cuisines des gîtes
 - Action sociale :
 - Compte-rendu de la visite fromagerie de Bierné du vendredi 06 septembre 2024
 - Repas des Aînés le samedi 12 octobre à la Grange aux Dîmes, menu préparé par le Bar des Dîmes
 - Gouter de Noël le vendredi 13 décembre 2024
 - Galette des Rois en janvier 2025
 - Communication :
 - Article des associations pour le bulletin municipal avant le 15 octobre 2024
 - Fleurissement :
 - Passage du jury régional en juin 2024 à Champteussé sur Baconne pour le maintien de la 1^{ère} fleur ou le passage à la 2^{ème} fleur
 - Voirie :
 - Travaux aménagement rue de la Martinière : date à fixer pour une réunion de la commission et prendre contact avec le CAUE
 - Mares :
 - Démarrage des travaux le 11/09/2024
-

Questions diverses

- Cimetière :
 - point sur la procédure de reprise sur Champteussé sur Baconne
 - installation du colombarium (5 cases) en octobre 2024 à Champteussé sur Baconne
 - création d'un jardin du souvenir en octobre ou novembre une fois le cyprès enlevé à Champteussé sur Baconne
- 3RD'Anjou :
 - Monsieur le Maire demande à Madame Cottier, déléguée, de faire part des réclamations des usagers lors de la prochaine réunion (vitesse, dépose et repose des containers, etc...)
- Grange aux Dîmes :
 - présentation des anciennes chaises inutilisées au prochain conseil
- Devis Fonderie Doure :
 - panneaux de lieux-dits : pour un montant de 10 022.34 € : accepté pour un paiement sur deux années budgétaires
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : le Mardi 05 novembre à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures zéro minute.

Le Maire,

Guy CHESNEAU

Affiché le 07 novembre 2024

Le Secrétaire de Séance,

Pierre-Alexis BERNADEAUX